

Québec, le 22 février 2016

Madame Johanne Elsener
Présidente
Québec Arbres

Objet : Appui du conseil de quartier de Saint-Sacrement aux 8 recommandations de Québec Arbres visant à protéger la santé des citoyens

Madame la présidente,

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement vient d'adopter une résolution et un mémoire en réaction au document de la Ville de Québec intitulé : « Place aux arbres. Vision de la protection et de la mise en valeur de la forêt urbaine 2015-2025 », Nous constatons, avec intérêt, que certaines des propositions contenues dans votre mémoire rejoignent celles du conseil.

Nous souhaitons la contribution de Québec Arbres sur la problématique de la forêt urbaine dans le secteur du Pôle Urbain Belvédère. Nous vous invitons donc à participer activement dans le Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) en cours du Pôle Urbain Belvédère qui fera l'objet d'une présentation aux citoyens de Montcalm, Sillery et St-Sacrement dans les prochains mois. La conservation des grandes allées d'arbres matures et ceux de la Côte Sainte-Geneviève est primordial dans les développements à venir.

Trouvez en pièce jointe le mémoire adopté par le Conseil de Quartier St-Sacrement discuté plus-haut, ainsi qu'annexé à cette lettre l'extrait de Procès-Verbal du Conseil de Quartier St-Sacrement concernant la forêt urbaine.

Cordialement,



Présidente
Conseil de quartier Saint-Sacrement

**Extrait du projet de Procès-Verbal de l'assemblée régulière du Conseil
d'administration du Conseil de quartier Saint-Sacrement du 4 février 2016**

- Comité Forêt urbaine

M. Lajoie nous présente Mme Nicole Moreau, du conseil de quartier Montcalm, avec qui il a travaillé à commenter le document Place aux arbres, qui présente la vision de la Ville de Québec en matière de protection de la forêt urbaine. C'est Mme Moreau qui a sensibilisé le conseil de quartier Saint-Sacrement au fait que la Ville avait déposé ce document le 4 décembre et laissait aux gens jusqu'au 29 janvier pour se prononcer par sondage à ce sujet. La Ville énonce dans ce document de grands principes sans présenter de plans concrets. Le quartier St-Sacrement n'y est pas mentionné. M. Lajoie a soumis les commentaires sur le document à des experts afin de s'assurer du contenu. Une carte des îlots de chaleur est également jointe aux commentaires (<http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/gouvouvert/>)

M. Claret tient à féliciter M. Lajoie pour le travail effectué dans un délai aussi court. Mme Pelletier s'informe pour savoir à qui le document doit être transmis

M. Lajoie va transmettre le document à tous les membres du conseil. Il soumet la proposition suivante au conseil :

RÉSOLUTION 16-CA-02

Concernant le document Place aux arbres, qui présente la vision de la Ville de Québec en matière de protection de la forêt urbaine

Dans Place aux arbres, la Ville de Québec projette, dans un avenir déterminé, sa « vision » de la forêt urbaine, au moment où les dirigeants de différents pays tentent

de trouver des solutions pour lutter contre les changements climatiques. En effet, les arbres sont l'une des armes les plus efficaces dont une municipalité dispose pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques.

Étant donné que les conseils de quartier peuvent apporter une contribution valable à la mise en application de la « vision » que propose la Ville de Québec dans Place aux arbres, les membres du Conseil de quartier Saint-Sacrement ont adopté la résolution suivante :

SUR PROPOSITION DE M. Gabriel Clairet DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Bélanger, IL EST RÉSOLU de soumettre à la Ville de Québec les propositions suivantes:

1. Concernant l'abattage des arbres : Adopter un règlement et publier une politique sur l'abattage des arbres par les promoteurs, les citoyens et les services de voirie municipale; le règlement devrait prévoir des secteurs qui mériteraient d'être protégés à tout prix, en particulier ceux où l'on trouve des rues ornées de rangées d'arbres majestueux, qui font la beauté et l'attrait du quartier.

NOTE : Le 4 septembre 2014, en appui aux citoyens du quartier Saint-Sacrement, dans le dossier de la rue Barrin, la Présidente du Conseil a fait parvenir une lettre au Maire de Québec, dans laquelle elle demandait «l'élaboration et l'adoption d'une Politique de l'arbre, incluant une révision des règlements et des pouvoirs, tant au niveau de la Ville qu'à celui de l'arrondissement.»

2. Concernant le pôle Belvédère : Soumettre rapidement à la consultation de la population la vision de la Ville sur le développement du secteur Belvédère, lequel demeure un pôle de développement extrêmement important pour l'avenir de notre quartier.

NOTE : Le 10 septembre 2014, la Présidente du Conseil a fait parvenir une lettre à la Ville de Québec en suivi à l'« Étude de requalification de l'îlot Belvédère ». La Présidente précisait que ce secteur névralgique est susceptible d'améliorations en ce qui concerne, en particulier, les aménagements urbains et le verdissement.

3. Concernant l'indice de canopée : Établir l'indice de canopée à partir du périmètre d'urbanisation, pour chacun des quartiers et par type d'utilisation du sol : résidentiels (uni et multi) familiaux, commerciaux, institutionnels, moyens de transports, etc., et ce, afin d'établir un meilleur équilibre du couvert végétal entre chacun des quartiers.

NOTE : La Ville de Québec devrait rendre publics ces renseignements. Les citoyens pourraient ainsi mieux identifier les endroits où se créent des îlots de chaleur et proposer des solutions qui permettraient à la Ville de Québec de corriger la situation. La carte, annexée au présent document, permet de bien identifier les îlots de chaleur du quartier Saint-Sacrement.

4. Concernant le coteau Sainte-Genève : Poursuive les travaux entrepris pour faire du coteau Sainte-Genève un legs patrimonial, à la fois pour les résidents actuels et les générations futures.

NOTE : Le coteau constitue un couvert forestier tout à fait exceptionnel qui relie les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Montcalm et Saint-Sacrement. Il forme une barrière protectrice naturelle entre les secteurs de la Basse et de la Haute Ville, en plus de constituer un milieu forestier incomparable pour la protection des espèces animales et forestières.

5. Concernant le Plan stratégique d'intervention pour la forêt urbaine : Adopter un plan stratégique d'intervention en milieu forestier urbain qui permettrait de concrétiser davantage la « vision » de la Ville dans Place aux arbres, et de mieux faire connaître aux résidents de Québec les intentions précises de la Ville sur la gestion des arbres dans leurs quartiers respectifs.

NOTE : Le plan devrait comporter, entre autres éléments : une analyse des problèmes actuels et à anticiper; un échéancier détaillé des actions accomplies et celles à entreprendre, à court et à moyen terme, pour résoudre ces problèmes; une

description des actions prioritaires pour chacun des quartiers; des précisions sur le rôle des différents acteurs, y compris celui des citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ